



**EXTRAIT N°36/2024 DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 MARS 2024

6 AVR. 2024

Comité de Légalité

Date de la convocation :
Le 19 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux En exercice
33

En début de séance :

Présents	20
Procurations	7
Absents	6
Excusés	0

En cours de Séance :

Présents	19
Procurations	7
Absents	6
Excusés	1

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. ADELE Claude

PRESENTS :

Adjoints : M. MONPLAISIR Yan, Mme DUBO Corinne, M. CRETINOIR Joël, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. NAPOLY Raymond, Mme LEGIEL Eliane.

Conseillers municipaux : Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. BERNABE Cédric, M. CIDOLIT Bertrand, M. ADELAIDE Michel, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille.

ABSENTS EXCUSES : Mme MIEVILLY Eliane (procuration à M. MONPLAISIR Yan), M. ARETO Joseph, (procuration à Mme CAVALIER-DOURE Sandrine), Mme CARIN Jocelyne (procuration à M. ADELE Claude), Mme RIERNY Sandrine (procuration à Mme DUBO Corinne), Mme MENCE Marielle (procuration à Mme MARLIACY Danielle), M. ROSELET Jean-Christophe, procuration à Mme LEGIEL Eliane) Mme FRANCOIS Francine, (procuration à M. SAINT-HONORE Laurent), M. DELPHIN Laurent.

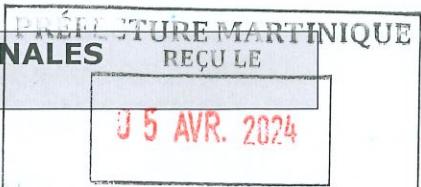
ABSENTS NON EXCUSES : M. FERDINAND Thierry, Mme CARDOU Josiane, M. THELESTE Johan, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse, M. MARLET Daniel.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Valentine CILPA (DGSA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), M. José SOUNDOUROM (DUPRU) ;

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES COMMUNALES
POUR L'EXERCICE 2024**



Le Maire expose :

Vu la loi de finances 2020 : En raison de la suppression engagée de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la loi de finances pour 2020 a adapté les règles de lien et de plafonnement des taux des impositions directes locales. À compter du 1^{er} janvier 2023, la TFPB (Taxe foncière sur les propriétés bâties) et la THRS (Taxe d'habitation sur les résidences secondaires) remplaceront ainsi la TH (Taxe d'habitation) comme imposition pivot pour le respect des règles de lien entre taux de fiscalité locale.

Les ressources attribuées aux communes en compensation de la perte de la taxe d'habitation comprennent :

- le montant de TFPB perçu par le conseil départemental
- le montant des compensations d'exonération de TFPB versées au conseil départemental;
- le montant annuel moyen des rôles supplémentaires de TFPB émis au profit du conseil départemental en 2018, 2019 et 2020

En référence à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts, il revient au Conseil Municipal de voter le taux des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal**

DECIDE, à l'unanimité

DE MAINTENIR pour l'année 2024 les taux votés en 2023 tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous :

Nature des taxes	Taux départemental	Taux votés 2023	Taux votés 2024
Habitation sur les résidences secondaires	-	18,96	18,96
Foncier bâti	19,49	39.40	39.40
Foncier non bâti	-	36.00	36.00

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 25 mars 2024

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le

